

ARRETÉ

Fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article L352-4 du Code Général de la Fonction Publique portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

Le Président de l'Université Bourgogne Europe, Vincent THOMAS,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisations des recrutement BOE, au titre de l'année 2026

Arrête

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle, organisé par l'Université Bourgogne Europe au titre de l'année 2026 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les corps suivants :

Corps	BAP	Emploi-type
Adjointes techniques de recherche et de formation	J	Adjoint-e en gestion administrative
Techniciens de recherche et de formation	E	Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information
	J	Technicien-ne en gestion administrative
Ingénieurs d'études	J	Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle

est composée ainsi qu'il suit :

Madame Virginie LASJUILLIARIAS, Responsable administrative de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers– Université Bourgogne Europe, Présidente

Madame Valérie ABID, Correspondante handicap académique, Service du Pôle d'Accompagnement des Ressources Humaines, Rectorat de Dijon, membre,

Monsieur Nicolas LEVIS, Responsable du service SNU, Direction du numérique– Université Bourgogne Europe, membre,

Monsieur Renaud AUBERT, Responsable administratif du Pôle logistique – Université Bourgogne Europe, membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, Laurent GEBEL, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, 02/06/2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Laurent GEBEL

